

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 22 DECEMBRE 2014**

L'an **deux mille quatorze** et le **vingt-deux** du mois de **Décembre** à **18 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 Décembre 2014.**

Date d'affichage : **17 Décembre 2014.**

**Etaient présents** : MM. René CAUSSIGNAC - Henri COSENZA – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL – Armel AÏTA –

**Absent excusé** : M. Denis MALOSSANE -

**Absents représentés** : M. Francis GRAÖ, donne pouvoir à M. Serge VASELLI – M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –

Mme Martine GRECO, donne pouvoir à M. François GRECO -

**Secrétaire de séance** : M. Armel AÏTA –

**DELIBERATION N° 2014/79 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00**

**OBJET : RESILIATION DU MARCHE POUR LE CONFORTEMENT DE L'EGLISE SAINT JULIEN A MONTPEZAT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le marché à procédure adaptée pour le confortement de l'église Saint Julien à Montpezat a été attribué en Décembre 2010.

Il précise que ce projet a connu des difficultés, la réalisation d'études supplémentaires et la réalisation de tests de forage qui ont entraînés l'approbation d'un avenant, pris en Décembre 2011, afin de porter ce marché à un montant de 38 407 € HT.

Les premiers travaux de confortement interne des maçonneries et de bouchage des fissures préalables ont commencés en 2012 et un test de forage et de mise en place de tirant scellé à la résine a été réalisé.

Il ajoute que suite à ces premiers travaux, le technicien des bâtiments de France, chargé des monuments historiques a demandé l'arrêt des travaux en cours car le test de forage avait occasionné un désordre important, faisant craindre pour les murs suivants portant les décors du 14<sup>ème</sup> siècle. Il préconisait aussi l'arrêt total de l'opération en cours et la mise en place d'une nouvelle opération (recrutement d'un nouveau maître d'œuvre spécialisé en structure ancienne).

Monsieur le Maire propose, dans l'intérêt général, la résiliation complète de ce marché, qui, au vu de la situation actuelle et des derniers rapports de l'Architecte des bâtiments de France, ne peut plus être poursuivi en l'état.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **RESILIE**, dans l'intérêt général, la marché des travaux pour le confortement de l'église Saint Julien à Montpezat, passé le 17.12.2010 et le 15.12.2011 (délibération N° 2010/59 et N°2011/75) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer en son nom toutes pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,**  
**François GRECO**